

Particuliers

BRED ESPACE

CONDITIONS TARIFAIRES

applicables au
1^{er} janvier 2024

Extrait standard des tarifs

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

Liste des services	Prix en €
Abonnement à des services de banque à distance (Internet) ⁽¹⁾ : BREDConnect	Gratuit
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS Message+ Option Flash	7,62 €/an 0,60 €/message envoyé
Tenue de compte	2,50 € par mois soit 30 €/an ⁽²⁾
Fourniture d'une carte de débit : - carte de paiement internationale, à débit immédiat : "Carte Visa Classic"	48 €/an
- carte de paiement internationale, à débit différé : "Carte Visa Classic"	48 €/an
- à autorisation systématique, à débit immédiat : "Carte Visa à contrôle de solde"	40 €/an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1 € par retrait (à partir du 4 ^e retrait dans le mois)
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement : Protection Payement II ⁽³⁾ • Offre «Jeune» • Offre «Adulte»	13 €/an 30,60 €/an
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) : - en agence - par Internet (sur BREDConnect)	4,20 €/virement Gratuit
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	Gratuit
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	Gratuit
Commission d'intervention	8 € par opération, avec un plafond de 80 € par mois

⁽¹⁾Hors coût du fournisseur d'accès Internet
⁽²⁾Gratuit si -18 ans ou titulaire d'une offre groupée de services
⁽³⁾Reportez-vous à la page "Nos partenaires" pour connaître l'assureur

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site Internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1^{er}, III de l'arrêté du 5 septembre 2018.
Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D 312-1-1 A du Code monétaire et financier et l'offre groupée de services la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.

Sommaire

Ouverture, fonctionnement et suivi du compte

- Ouverture, transformation, clôture
- Relevés de compte
- Tenue de compte
- Services en agence

Banque à distance

- Internet
- Téléphone
- Téléphone mobile

Moyens et opérations de paiement

- Cartes
- Virements
- Prélèvements / TIP / SEPA
- Chèques

Offres groupées de services

- BREDAcces Mineurs
- BREDAcces Jeunes
- BREDAcces
- Services bancaires de base
- OCF - Offre d'accompagnement de la clientèle en situation de fragilité financière
- Offres groupées de services retirées de la commercialisation

Irrégularités et incidents

- Commission d'intervention
- Opérations particulières
- Incidents de paiement

Découverts et crédits

- Découverts et autorisation de découvert
- Crédits à la consommation
- Crédits immobiliers
- Garanties possibles en fonction des prêts

P.6

P.9

P.11

P.15

P.23

P.25

Épargne et placements financiers

- Épargne bancaire
- Placements financiers

Assurances et prévoyance

- Protection de votre famille
- Protection de vos biens

Opérations bancaires à l'international

- Change
- Opération par carte bancaire
- Opération par virement
- Opération par chèque
- Autres frais sur opérations Import et Export
- BREDPlanet+
- BRED Planet
- Gestion de compte multidevises

Bon à savoir

Résoudre un litige

Nos partenaires

P.27

P.31

P.32

P.35

P.36

P.38

Vous trouverez ci-après les tarifs des produits et services liés à la Convention de compte de dépôt, applicables au 1^{er} janvier 2024. Ils sont exprimés en euros taxes incluses (en fonction des produits : taxe sur la valeur ajoutée ou taxe sur les conventions d'assurance) lorsque celles-ci sont dues.

Ouverture, fonctionnement et suivi du compte

Ouverture, transformation, clôture

■ Ouverture d'un compte de dépôt	Gratuit
<i>Vous ouvrez un nouveau compte de dépôt, nous nous chargeons de la domiciliation de tous vos virements et prélèvements. Vous déménagez, nous nous engageons à faciliter vos démarches de transfert de compte vers une autre banque populaire. N'hésitez pas à consulter votre conseiller ou à vous reporter au «Guide de la mobilité», disponible dans votre agence et sur le site Internet de votre banque.</i>	
■ Service d'aide à la mobilité bancaire, Simpl'Acces	Gratuit
<i>Vos opérations récurrentes (virements et prélèvements) présentées au moins deux fois, par le même émetteur, sur votre ancien compte au cours des treize derniers mois, sont automatiquement transférées sur votre nouveau compte.</i>	
■ Désolidarisation d'un compte joint	Gratuit
■ Clôture d'un compte de dépôt	Gratuit
■ Liste des opérations récurrentes et automatiques sur les 13 derniers mois (sur demande)	Gratuit

Relevés de compte

■ Relevé papier :	
• 1 par mois	Gratuit
• 2 par mois (par an)	12,22
• 3 par mois (par an)	25,44
• Après chaque opération (par relevé - frais d'envoi inclus)	0,79
■ Historique mensuel papier (par an, frais d'envoi inclus)	37,31
■ Relevé dématérialisé mensuel	Gratuit
<i>Option de BREDConnect - voir rubrique Banque à distance.</i>	
■ Relevé annuel de frais	Gratuit
■ Carnet de bord patrimonial :	
• Frais pour un envoi trimestriel papier (par trimestre)	7,50
• Frais pour un envoi trimestriel électronique (par trimestre)	3,75
<i>Service dédié à la clientèle BRED Banque Privée.</i>	

Tenue de compte

■ Frais de tenue de compte de dépôt (par mois)	2,50
<i>Ces frais sont offerts aux clients âgés de moins de 18 ans ou titulaires d'une offre groupée de services.</i>	
■ Frais de tenue de compte de dépôt inactif (par an)	30,00
<i>Compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code monétaire et financier. Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel. Ces frais sont perçus dans la limite du solde créditeur du compte.</i>	
■ Frais de traitement, de recherches et de conservation des avoirs (par an)	29,46

Services en agence

■ Versement d'espèces	Gratuit
■ Retrait d'espèces en agence avec ou sans émission de chèque :	
• Avec une carte de retrait unique (par retrait)	5,00
<i>Ces frais ne sont pas prélevés aux clients titulaires de l'Offre d'accompagnement de la clientèle en situation de fragilité (OCF) ou de Baseo (GPA) et de l'offre Services bancaires de base (SBB).</i>	
■ Retrait d'espèces au guichet d'un autre établissement	6,48
■ Préparation de commande de fonds retirée à l'agence	5,20
■ Frais pour retour de commande de fonds (non retirée par le client)	16,52
■ Délivrance d'un relevé d'identité bancaire (IBAN-BIC)	Gratuit
■ Enregistrement d'un changement d'adresse	Gratuit
■ Frais de recherche d'adresse inconnue, PND (pli non distribué)	10,90
■ Frais de recherche de documents	24,00
<i>(hors champ d'application de la directive européenne sur les services de paiement, article L.133-1 du Code monétaire et financier)</i>	
■ Duplicata de relevé (par relevé) :	
• Relevé en cours ou dernier relevé	16,52
• Relevé antérieur	16,52
■ Transactions or (achat ou vente), hors taxe fiscale et frais de port éventuels	Nous consulter
■ Location de coffre-fort :	
• Dépôt de garantie	Néant
• Frais de location annuelle d'un compartiment (par an), selon catégorie, à partir de ⁽¹⁾	130,00
• Frais de location temporaire d'un compartiment (par mois), selon catégorie, à partir de ⁽¹⁾	18,72
• Frais d'ouverture forcée ⁽²⁾ par un spécialiste* :	Frais réels
- Minimum	556,38
• Frais de recherche de combinaison ⁽²⁾ par un spécialiste* :	Frais réels
- Minimum	278,18

⁽¹⁾Le tarif est défini en fonction de la durée escomptée, du volume du coffre et du niveau de garantie. Pour toute autre catégorie, vous pouvez contacter un conseiller. La valeur du contenu est limitée à 30 000 euros.

⁽²⁾Selon le type de serrure et le temps passé.

*Serrurier assermenté de la Banque.

■ Transmission du patrimoine	
Les frais de gestion courante d'un dossier de succession ouvert dans nos livres sont calculés en fonction du montant des avoirs détenus au jour du décès, hors assurance vie, à hauteur de 100 % des comptes individuels et 50 % des comptes joints. Ces frais sont exonérés pour les successions de personnes physiques mineures. Annulation des produits et services détenus, blocage des comptes, complétude du dossier dans l'outil de gestion de la succession, comptabilisation des avoirs au décès, envoi état des avoirs, demandes et relances de pièces nécessaires, règlement de pompes funèbres, règlement définitif aux notaires/ayants droits, génération de l'attestation fiscale.	
• Avoirs détenus à la BRED :	
- Inférieurs ou égaux à 3 000,00 €	92,41
- Compris entre 3 000,01 € et 15 000,00 €	1,15%
◇ Minimum	92,41
◇ Maximum	172,50
- Supérieurs à 15 000,00 €	1,04%
◇ Minimum	311,51
◇ Maximum	778,77
• Intervention liée au traitement de la succession (par acte) :	25,96
- Règlement d'un trop-perçu des caisses de retraites	
- Règlement aux autres créanciers (URSSAF, Collectivités)	
- Attestation créancier	
- Règlement partiel ayant-droit ou notaire	
- Génération Imprimé Fiscal Unique actualisé	
■ Commission sur succession vacante, dans la limite du solde créditeur	30,00
(compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code monétaire et financier).	

Banque à distance	
Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.	
Internet	
Tarifs hors coût du fournisseur d'accès à Internet.	
BREDConnect - Consultations et transactions illimitées	
■ Abonnement à des services de banque à distance, par mois : (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)	Gratuit
• Option «Sécurisation des opérations en ligne»	Gratuit
• Option «Documents et relevés dématérialisés»	Gratuit
• Option «Bourse en ligne»	Gratuit
• Option «Mon budget»	Gratuit
• Option «Agrégateur toutes banques»	Gratuit
• Option «Tutelle familiale» (par mois)	2,65
• Option «Coffre-fort électronique» (par mois)	1,40
• Option «Moneypitch»* (par mois)	3,00
*Service dédié à la clientèle Banque Privée	
BREDConnect tutelles professionnelles - Consultations et transactions illimitées	
■ Abonnement à des services de banque à distance par mois (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)	3,30
BREDConnect Mineurs - Consultations illimitées	
■ Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)	Gratuit
Téléphone	
BRED Direct Services	
■ Abonnement à des services de banque à distance, par an (Internet, <u>téléphone fixe</u> , téléphone mobile, SMS, etc.)	16,80
■ Frais d'utilisation des services de banque à distance : (Internet, <u>téléphone fixe</u> , téléphone mobile, SMS, etc.)	
• Composez le : 0 806 060 211	Service gratuit + prix appel
Service gratuit (numéro non surtaxé), du lundi au vendredi de 8h à 22h, le samedi de 8h à 17h (heure de Paris).	
Depuis l'étranger, composez le 00 33 1 41 86 26 00 (Coût d'un appel international).	
Tonalité Plus	
■ Abonnement à des services de banque à distance (Internet, <u>téléphone fixe</u> , téléphone mobile, SMS, etc.)	Gratuit
■ Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, <u>téléphone fixe</u> , téléphone mobile, SMS, etc.)	
• Composez le : 0 801 010 050	Service et appel gratuits

Téléphone mobile

Message+	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS.	
(Internet, téléphone fixe, <u>téléphone mobile</u> , <u>SMS</u> , etc.)	
■ Option Infos :	
Réception sur mobile d'un message sur le solde du compte, les 3 dernières opérations enregistrées ou l'encours carte bancaire.	
• Abonnement mensuel :	
- 2 messages par semaine	2,50
- 5 messages par semaine	4,00
■ Option Flash :	
Réception sur mobile d'un message d'alerte sur le dépassement d'un seuil préalablement défini.	
• Abonnement annuel	7,62
• Frais d'utilisation des services de banque à distance (par message)	0,60
(Internet, téléphone fixe, <u>téléphone mobile</u> , <u>SMS</u> , etc.)	

Moyens et opérations de paiement

Cartes	
Informations :	
Les cartes de paiement à <u>autorisation systématique</u> et les cartes de paiement à <u>débit immédiat</u> comportent la mention <u>DEBIT</u> . Le compte est débité à chaque utilisation.	
Les cartes de paiement à <u>débit différé</u> comportent la mention <u>CRÉDIT</u> . Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client à une date convenue.	
Les retraits d'espèces sont toujours débités immédiatement.	
L'arrêté des cartes bancaires à débit différé s'effectue chaque fin de mois. Le débit est passé le 10 du mois suivant, valeur 10.	
En cas de perte ou de vol de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24 (prix d'un appel local, selon l'opérateur de l'appelant - 7j/7, 24h/24) pour faire immédiatement opposition.	
Fourniture d'une carte de retrait	
■ Cotisation carte de retrait BRED	Gratuit
Carte réservée aux clients âgés de plus de 16 ans.	
Fourniture d'une carte de débit	
(cartes de paiement à autorisation systématique)	
■ Cotisation Visa à contrôle de solde, à débit immédiat (par an)	40,00
Fourniture d'une carte de débit	
(cartes de paiement internationales, à débit immédiat ou différé)	
Cotisations annuelles	
	Débit immédiat
• Carte Visa Bred one	24,00
• Carte Visa Classic	48,00
• Carte Visa Bred&moi	60,00
• Carte Visa Premier	141,00
• Carte Visa Platinum ⁽¹⁾	-
• Carte Visa Infinite ⁽¹⁾	330,00
La cotisation de la deuxième carte de même gamme nouvellement souscrite sur un même compte est à demi-tarif (hors cartes Visa Infinite, Visa à contrôle de solde et Visa Créodis).	
⁽¹⁾ Cartes disponibles uniquement en débit différé pour les nouvelles souscriptions.	
Fourniture d'une carte de crédit	
La carte de crédit permet de payer et d'effectuer des retraits au moyen d'un crédit renouvelable.	
■ Cotisation carte Visa Créodis (par an)	17,00
Services liés à la carte bancaire	
■ Adhésion à e-carte bleue, paiements sécurisés sur Internet (par an)	12,71
Cette offre n'est plus commercialisée.	
■ Paiement sans contact	Gratuit
Service disponible sur les cartes du réseau Visa, hors carte Visa Créodis.	
■ Confirmation du code confidentiel de la carte (par demande) :	
• Envoi par courrier	9,00
• Consultation depuis l'application mobile BRED	Gratuit

■ Modification des plafonds d'utilisation de la carte (retrait et/ou paiement) :	
• Sur demande par téléphone ou en agence (permanente)	10,82
• En ligne depuis BREDConnect (temporaire)	Gratuit
■ Refabrication de la carte bancaire avant échéance :	
• En cas de dysfonctionnement	Gratuit
• En cas de détérioration par le client	12,73
■ Recherche de facturette en France en cas de contestation	Gratuit
■ Frais d'utilisation de la fonction « Paiement en trois fois »* en fonction du montant de la transaction	
• de 150 € à 299,99 €	3,00
• de 300 € à 599,99 €**	6,00
• de 600 € à 899,99 €	9,00
• de 900 € à 1 199,99 €***	12,00
• de 1 200 € à 1 499,99 €***	15,00
• de 1 500 € à 1 800 €***	18,00
*Service exclusif aux cartes Visa Infinite, Visa Platinum, Visa Premier, Visa Bred&moi et Visa Classic.	
**Plafond maximum pour les cartes Visa Classic.	
***Réservé aux cartes Visa Infinite, Visa Platinum et Visa Premier.	
■ Changement de visuel Visa Bred&moi :	
• Lors de la souscription (hors séries limitées)	Gratuit
• Bibliothèque	8,00
• Photo personnelle	10,00
• Séries limitées (selon thèmes et droits d'auteurs) à partir de	10,00
■ Frais par retrait d'espèces en euros au distributeur automatique de billets BRED et Banque Populaire	Gratuit
■ Frais par retrait d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone EEE au distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) ⁽¹⁾ :	
• Avec les cartes Visa Infinite, Visa Platinum, Visa Premier	Gratuit
• Avec les cartes Visa à contrôle de solde, à chaque retrait ⁽¹⁾	1,00
• Avec les autres cartes, à compter du 4 ^e retrait dans le mois ⁽²⁾	1,00
⁽¹⁾ Ces frais sont offerts aux clients détenteurs de la carte Visa à contrôle de solde, âgés de moins de 16 ans.	
⁽²⁾ Ces frais sont offerts aux clients âgés de moins de 28 ans.	
■ Frais par retrait d'espèces en euros au guichet d'une autre banque de la zone euro :	
• Commission fixe	4,60
• + Commission proportionnelle au montant retiré	1,50%
■ Frais par retrait d'espèces en devises au distributeur automatique de billets d'un autre établissement de la zone euro :	
• Commission fixe	2,90
• + Commission proportionnelle au montant retiré	1,50%
■ Frais par retrait d'espèces en devises au distributeur automatique de billets d'un autre établissement de la zone EEE :	
• Commission fixe	3,10
• + Commission proportionnelle au montant retiré	2,90%

■ Paiement par carte bancaire :	
• En euros, en France et dans l'EEE	Gratuit
• En devises, zone euro	1,50%
• En devises, zone EEE	2,90%

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets (DAB) d'un autre établissement hors zone EEE
(voir rubrique «Opérations bancaires à l'international»)

Paiement par carte bancaire hors zone EEE
(voir rubrique «Opérations bancaires à l'international»)

Virements	
Pour les virements en devises en zone SEPA ou en euros et devises impliquant un pays hors zone SEPA, se reporter aux «Opérations bancaires à l'international».	
■ Réception d'un virement SEPA :	
• Virement occasionnel ou permanent	Gratuit
■ Émission d'un virement SEPA en faveur d'un compte BRED :	
• Virement occasionnel, permanent ou instantané	Gratuit
■ Émission d'un virement SEPA en faveur d'un compte ouvert dans une autre banque :	
• Frais par virement occasionnel :	
- Au guichet de votre agence (avec IBAN)	4,20
- Par Internet (BREDConnect)	Gratuit
• Frais par virement permanent :	
- Au guichet de votre agence (avec IBAN)	1,62
- Par Internet (BREDConnect)	Gratuit
■ Frais de mise en place d'un virement permanent	Gratuit
■ Émission d'un virement SEPA instantané occasionnel par Internet (BREDConnect) :	
• 1 ^{er} virement dans le mois jusqu'à 1 500,00 €	Gratuit
• Jusqu'à 1 500,00 €	1,00
• Au-delà de 1 500,00 € et jusqu'à 15 000,00 €	3,00
• Au-delà de 15 000,00 €	10,00
■ Service PAYLIB entre amis	Gratuit
Service permettant d'effectuer un virement SEPA instantané avec le numéro de téléphone mobile du bénéficiaire dans la limite de 150 € par jour.	
■ Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort (IBAN ou BIC du bénéficiaire communiqué de façon erronée par le payeur)	6,00

Prélèvements / TIP / SEPA

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit
Frais de paiement de titre interbancaire de paiement (TIP / SEPA)	Gratuit
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	Gratuit
Frais d'opposition à un prélèvement SEPA	Gratuit
L'opposition a une durée de 3 mois maximum à compter de sa date d'émission (révocation d'une échéance de prélèvement).	
Frais d'opposition définitive à un prélèvement SEPA	Gratuit
L'opposition a une durée supérieure à 3 mois (retrait du consentement).	
Sélection de créanciers autorisés à prélever :	
Frais pour liste blanche sur prélèvement.	
• Création et modification (par créancier)	15,60
• Suppression	Gratuit
Sélection de créanciers non autorisés à prélever	Gratuit
Frais pour liste noire sur prélèvement.	

Chèques

Remise de chèque(s)	Gratuit
Paiement d'un chèque	Gratuit
Frais d'envoi de chéquier à domicile :	
• En courrier simple	Gratuit
• En courrier recommandé simple	5,72
Si envoi à l'étranger : tarif de l'envoi en recommandé AR à l'étranger.	
Frais de renouvellement personnalisé du chéquier	1,75
Bordereaux pré-imprimés de remises de chèques avec renouvellement automatique	Gratuit
Photocopie de chèques (par chèque)	16,52
Frais d'émission d'un chèque de banque	14,36
Frais d'émission d'un chèque certifié	14,36
Frais de destruction de chéquier non retiré à l'agence	16,52
Frais de traitement d'un chèque muté	18,93
Frais de traitement d'un chèque non normalisé (par formule)	31,06
Frais de remise de chèque(s) non conforme	6,89

Dates de valeur

Pour les chèques compensables en France :	
• Chèque émis	J
• Chèque remis à l'encaissement	J + 1 ouvré
J : jour de comptabilisation au compte client.	
Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi, même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des centres de traitement des chèques). Après 16h, la valeur est J + 2 ouvrés.	
Délai d'encaissement ou d'indisponibilité :	
• Chèque remis à l'encaissement	10 jours ouvrés
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	7,04
Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur	14,03

Offres groupées de services

Nos offres groupées de produits et services vous permettent de bénéficier d'avantages tarifaires par rapport aux produits souscrits à l'unité. Les adhérents ACEF ainsi que les sociétaires CASDEN bénéficient de conditions spécifiques. Pour plus d'informations, contactez votre conseiller.

BREDAcces Mineurs

Offre groupée de services proposée à partir de 12 ans et jusqu'à 17 ans.

Les services essentiels	
■ Carte Visa Classic à contrôle de solde	■
■ Retrait en euros dans la zone euro au DAB d'un autre établissement	Gratuit
■ BREDConnect Mineurs	■
■ Documents et relevés dématérialisés	■
■ BRED Direct Services	■
■ Frais de tenue de compte	Gratuit
Cotisation mensuelle à l'offre groupée de services à partir de :	Gratuit

Les services optionnels (mensualités supplémentaires)	
La détention préalable des services essentiels est obligatoire pour toute souscription de services optionnels.	
■ Message+ Infos (2 messages par semaine)	2,50
■ Protection Payment ⁽¹⁾ – Offre « Jeune »	1,08
⁽¹⁾ Reportez-vous à la page "Nos partenaires" pour connaître l'assureur.	

BREDAcces Jeunes

Offre groupée de services proposée à partir de 18 ans et jusqu'à 27 ans.

Les services essentiels	
■ Une carte bancaire	■
■ Avantages BREDPlanet+ ⁽¹⁾	■
■ Retrait en euros dans la zone euro au DAB d'un autre établissement	Gratuit
■ BREDConnect	■
■ Documents et relevés dématérialisés	■
■ Coffre-fort électronique*	■
■ BRED Direct Services	■
■ Avantage sur intérêts débiteurs ⁽²⁾	■
■ Intérêts débiteurs jusqu'à 400 € de découvert ⁽²⁾	Gratuit
■ Frais de tenue de compte	Gratuit
Cotisation* avec une carte Visa Classic, Visa Bred one ou Visa Bred&moi à partir de :	3,80
Cotisation* avec une carte Visa Premier à partir de :	7,50
Avantage "Grandes Ecoles" sur la cotisation, hors services optionnels	0 € la 1re année puis 65 % de réduction.

*La cotisation mensuelle comprend la gratuité pendant 6 mois du coffre-fort électronique nouvellement souscrit. Retrouvez les tarifs de ces produits dans les rubriques «Banque à distance» et «Moyens et opérations de paiement».

Les services optionnels (mensualités supplémentaires avant réduction ⁽³⁾)	
La détention préalable des services essentiels est obligatoire pour toute souscription de services optionnels. Souscrits individuellement, les produits ne bénéficient pas de réduction ⁽³⁾ .	
■ Message+ Infos (2 messages par semaine)	2,50
■ Pack Trésorerie ⁽³⁾	2,20
Il comprend : le Champ Libre Accueil (autorisation de découvert ⁽²⁾) et la Protection Bancaire ⁽⁴⁾ .	
■ Pack Tranquillité ⁽³⁾	4,34
Il comprend : l'Assurance perte ou vol des moyens de paiement (Protection Payement ⁽⁴⁾) et Service Opposition Sécurisée.	
■ Pack Sérénité ⁽³⁾ (à partir de)	6,60
Il comprend 2 produits minimum au choix parmi : Protection Revenus Décès Accidentel ⁽⁴⁾ , Protection Budget ⁽⁴⁾ et Protection Juridique ⁽⁴⁾ .	
■ Avantage sur la cotisation à partir de la 2 ^e carte souscrite sur la même offre BREDAcces Jeunes.	-50%
⁽¹⁾ Hors zone euro : paiements illimités, retraits gratuits dans la limite de 400 €/mois, 1 virement ou 1 rapatriement par mois.	
⁽²⁾ L'autorisation de découvert, dont la durée d'utilisation est obligatoirement inférieure à 30 jours, est renouvelable par tacite reconduction. Sous réserve d'acceptation du dossier par la banque. Si le montant des intérêts débiteurs pour le trimestre est inférieur ou égal à 3 €, vous êtes remboursé du montant de vos intérêts débiteurs.	
⁽³⁾ Vous bénéficiez de réductions en fonction du nombre de packs détenus : - 10 % sur 1 pack ; - 20 % à partir du 2 ^e pack, sur l'ensemble des packs souscrits.	
⁽⁴⁾ Reportez-vous à la page "Nos partenaires" pour connaître l'assureur.	

BREDAcces

Offre groupée de services proposée à partir de 28 ans.

Les services essentiels	
■ BREDConnect	Gratuit
■ Documents et relevés dématérialisés	Gratuit
■ Coffre-fort électronique*	■
■ BRED Direct Services	■
■ Frais de tenue de compte	Gratuit
■ Une carte au choix (hors cartes Visa Bred one, Visa à contrôle de solde et Visa Créodis)	■
Cotisation mensuelle à l'offre groupée de services à partir de* :	5,40

Les services optionnels (mensualités supplémentaires avant réduction ⁽¹⁾)	
La détention préalable des services essentiels est obligatoire pour toute souscription de services optionnels. Souscrits individuellement, les produits ne bénéficient pas de réduction ⁽¹⁾ .	
■ Message+ Infos (2 messages par semaine)	2,50
■ Pack Trésorerie ⁽¹⁾	2,20
Il comprend : le Champ Libre Accueil (autorisation de découvert ⁽²⁾) et la Protection Bancaire ⁽³⁾ .	
■ Pack Tranquillité ⁽¹⁾	4,34
Il comprend : l'assurance perte ou vol des moyens de paiement (Protection Payement ⁽³⁾) et Service Opposition Sécurisée.	
■ Pack Sérénité ⁽¹⁾ (à partir de)	6,60
Il comprend 2 produits minimum au choix parmi : Protection Revenus Décès Accidentel ⁽³⁾ , Protection Budget ⁽³⁾ et Protection Juridique ⁽³⁾ .	
■ Avantage sur la cotisation de la 2 ^e carte de même gamme nouvellement souscrite sur le même compte (hors carte Visa Infinite).	-50%

*Avantages liés aux «Essentiels» :

- GRATUITÉ pendant 6 mois du coffre-fort électronique nouvellement souscrit.
- REMBOURSEMENT de la cotisation mensuelle de la carte bancaire (hors carte Visa Infinite), dès lors que la somme des paiements, effectués avec cette même carte et comptabilisés sur le mois précédent, respecte les minima suivants :

- 400 € pour les cartes Visa Premier et Visa Platinum
- 200 € pour les autres cartes.

Vous retrouverez les tarifs de ces produits dans les rubriques «Banque à distance» et «Moyens et opérations de paiement».

⁽¹⁾Vous bénéficiez de réductions en fonction du nombre de packs détenus :
- 10 % sur 1 pack ; - 20 % à partir du 2^e pack, sur l'ensemble des packs souscrits.

⁽²⁾L'autorisation de découvert, dont la durée d'utilisation est obligatoirement inférieure à 30 jours, est renouvelable par tacite reconduction. Sous réserve d'acceptation du dossier par la banque.

⁽³⁾Reportez-vous à la page "Nos partenaires" pour connaître l'assureur.

Services bancaires de base

- Cotisation à l'offre groupée de services SBB (par mois) **Gratuit**
(services définis à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu par l'article L. 312-1 du même code).
L'offre comprend : l'ouverture, la tenue et la clôture du compte; 1 changement d'adresse par an; la délivrance à la demande de RIB; la domiciliation de virements bancaires; la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations; l'encaissement de chèques et de virements bancaires; prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), TIP SEPA ou virement bancaire SEPA, aux guichets ou à distance; l'abonnement à des services de banque à distance; les dépôts et les retraits d'espèces au guichet teneur du compte; la fourniture d'1 carte de paiement à autorisation systématique permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne; 2 formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services et la réalisation des opérations de caisse.
- Commission d'intervention (pour les clients titulaires des Services bancaires de base) :
 - Par opération **4,00**
 - Plafond mensuel **20,00**

OCF - Offre d'accompagnement de la clientèle en situation de fragilité financière

- Cotisation à l'offre groupée de services OCF (par mois) **1,00**
L'OCF comprend : la tenue, la fermeture du compte; la fourniture d'1 carte à autorisation systématique; le dépôt et le retrait d'espèces dans votre agence; 4 émissions de virements mensuels SEPA; 4 émissions de virements permanents SEPA; 2 extraits de compte gratuits en libre-service par mois; 2 chèques de banque par mois; 1 abonnement à des services de banque à distance ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement; 1 abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS sur le niveau du solde du compte; la fourniture de RIB; 1 changement d'adresse 1 fois par an.
- Commission d'intervention (par opération) **4,00**
- Forfait de rejet sur prélèvement faute de provision :
 - Montant de l'opération < à 16 € **Montant de l'opération**
 - Montant de l'opération ≥ à 16 € **16,00**
- Plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte⁽¹⁾ :
 - Par mois **16,50**
 - Par an **198,00**

⁽¹⁾Frais concernés : les commissions d'intervention, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, de rejet de prélèvement pour défaut de provision, de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

Offres groupées de services retirées de la commercialisation

- G.P.A. - Gamme des moyens de paiement alternatifs au chèque**
Offre destinée aux clients sans chéquier.
- Offre groupée de services BASÉO (par mois) **1,00**

MULTIPASS

Une autorisation de découvert⁽¹⁾ est incluse dans l'offre groupée. Ce découvert, dont la durée d'utilisation est obligatoirement inférieure à 30 jours, est renouvelable par tacite reconduction.

Offre groupée de services intégrant les produits et services suivants	Débit immédiat	Débit différé
• BREDConnect	Gratuit	Gratuit
+ Une carte au choix (cotisation mensuelle) : - Carte Visa Classic - Carte Visa Bred&moi - Carte Visa Premier - Carte Visa Infinite*	4,00	4,00
	5,00	5,00
	11,75	11,75
	27,50	27,50
■ Frais de tenue de compte (par mois)	Gratuit	Gratuit
Cotisation à l'offre groupée de services, mensuelle	De 4 à 27,50	

Produits et services optionnels (majoration mensuelle avant réduction ⁽²⁾)	
■ BRED Direct Services	1,40
■ Message+ (à partir de) ⁽³⁾	2,50
■ Assurance perte ou vol des moyens de paiement : Protection Payement ⁽⁴⁾ Offre «Adulte»	2,55
■ Protection Revenus (à partir de) ⁽³⁾⁽⁴⁾	2,35
■ Protection Bancaire ⁽⁴⁾	2,20
■ Protection Budget (à partir de) ⁽³⁾⁽⁴⁾	7,65
■ Protection Juridique ⁽⁴⁾	4,25
■ Service Opposition Sécurisée	1,79
■ Carnet de bord patrimonial (à partir de) ⁽³⁾⁽⁵⁾	1,25

*Carte disponible uniquement en débit différé pour les nouvelles souscriptions.

⁽¹⁾Sous réserve d'acceptation du dossier par la banque.

⁽²⁾Vous bénéficiez de réductions sur la tarification de votre offre groupée de services Multipass en fonction du nombre de produits ou services souscrits : -4 % pour 2 à 4 produits ou services; - 8 % pour 5 produits ou services; - 12 % à partir de 6 produits ou services.

⁽³⁾En fonction de l'option choisie.

⁽⁴⁾Reportez-vous à la page "Nos partenaires" pour connaître l'assureur.

⁽⁵⁾Service dédié à la clientèle BRED Banque Privée.

DÉDIÉ JEUNES : Offre pour les 12-17 ans

	12/15	16/17 ⁽¹⁾
Offre groupée de services intégrant les produits et services suivants	Débit immédiat	Débite immédiat
■ Une carte au choix : • Carte Visa à contrôle de solde	■	■
• Carte Visa Bred&moi	-	■
• Carte Visa Bred one	-	■
■ BREDConnect mineurs	Gratuit	Gratuit
■ Frais de tenue de compte	Gratuit	Gratuit
■ Retrait en euros dans la zone euro à un DAB d'un autre établissement	Gratuit	Gratuit
Cotisation à l'offre groupée de services (mensuelle)	Gratuit	
Produits et services optionnels ⁽¹⁾ (mensualités supplémentaires)		
■ BRED Direct Services	1,40	1,40
■ Message+ (à partir de) ⁽²⁾	2,50	2,50
■ Assurance perte ou vol des moyens de paiement : Protection Payement ⁽³⁾ • Offre «Jeune»	-	1,08

⁽¹⁾La souscription des 3 produits et services optionnels permet de bénéficier de 10 % de réduction.

⁽²⁾En fonction de l'option choisie.

⁽³⁾Reportez-vous à la page "Nos partenaires" pour connaître l'assureur.

DÉDIÉ JEUNES : Offre pour les 18-27 ans

A partir de 18 ans, une autorisation de découvert⁽¹⁾ est incluse dans l'offre groupée de services Dédié Jeunes. Ce découvert, dont la durée d'utilisation est obligatoirement inférieure à 30 jours, est renouvelable par tacite reconduction.

	DJ 18/27	DJ 18/27 Premium
Offre groupée de services intégrant les produits et services suivants	Débit immédiat ou différé	Débit immédiat ou différé
■ Une carte au choix : • Carte Visa Classic	■	-
• Carte Visa Bred one	■	-
• Carte Visa Bred&moi	■	-
• Carte Visa Premier	-	■
■ BREDConnect	Gratuit	Gratuit
■ Frais de tenue de compte	Gratuit	Gratuit
■ Intérêts débiteurs jusqu'à 400 € de découvert ⁽¹⁾	Gratuit	Gratuit
■ Retrait en euros dans la zone euro au DAB d'un autre établissement	Gratuit	Gratuit
■ Avantage sur intérêts débiteurs ⁽²⁾	■	■
Cotisation à l'offre groupée de services (mensuelle)	1,25	6,50
Produits et services optionnels (mensualités supplémentaires avant réduction ⁽³⁾)		
■ BRED Direct Services	1,40	1,40
■ Message+ (à partir de) ⁽⁴⁾	2,50	2,50
■ Assurance perte ou vol des moyens de paiement : Protection Payement ⁽⁵⁾ • Offre «Jeune» • Offre «Adulte»	1,08 2,55	1,08 2,55
■ Protection Revenus (à partir de) ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	2,35	2,35
■ Protection Bancaire ⁽⁵⁾	2,20	2,20
■ Protection Budget (à partir de) ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	7,65	7,65
■ Protection Juridique ⁽⁵⁾	4,25	4,25
■ Service Opposition Sécurisée (SOS) ⁽⁴⁾	-	1,79
■ Carnet de bord patrimonial (à partir de) ⁽⁴⁾⁽⁶⁾	-	1,25
■ Avantage sur la cotisation de la 2e carte ⁽⁷⁾	-	-50%

⁽¹⁾Sous réserve d'acceptation du dossier par la banque.

⁽²⁾Si le montant des intérêts débiteurs pour le trimestre est inférieur ou égal à 3 €, vous êtes remboursé du montant de vos intérêts débiteurs.

⁽³⁾Vous bénéficiez de réductions sur la tarification en fonction du nombre de produits ou services souscrits : 1 ou 2 options : - 4 % ; 3 options : - 8 % ; à partir de 4 options : - 12 %.

⁽⁴⁾En fonction de l'option choisie.

⁽⁵⁾Reportez-vous à la page "Nos partenaires" pour connaître l'assureur.

⁽⁶⁾Service dédié à la clientèle BRED Banque Privée.

⁽⁷⁾Carte de même gamme nouvellement souscrite sur le même compte (hors carte Visa Infinite).

DÉDIÉ JEUNES : GRANDES ECOLES

Offre réservée aux étudiants de nos écoles partenaires⁽¹⁾
A partir de 18 ans, une autorisation de découvert* vous permettant de gérer votre budget au quotidien est incluse dans l'offre groupée de services Dédié Jeunes. Ce découvert, dont la durée d'utilisation est obligatoirement inférieure à 30 jours, est renouvelable par tacite reconduction.

Offre groupée de services intégrant les produits et services suivants	
■ BREDConnect	Gratuit
■ Documents et relevés dématérialisés	Gratuit
■ Coffre-fort électronique	■
■ Frais de tenue de compte	Gratuit
■ Intérêts débiteurs jusqu'à 400 € de découvert*	Gratuit
■ Avantage sur intérêts débiteurs ⁽²⁾	■
■ Assurance perte ou vol des moyens de paiement : Protection Payement ⁽³⁾ • Offre «Jeune»	■
■ Carte Visa Premier	■
Cotisation mensuelle à l'offre groupée de services la 1re année	Gratuit
Cotisation mensuelle à l'offre groupée de services les autres années :	
- jusqu'à 24 ans révolus	3,50
- jusqu'à 27 ans révolus	7,50

Produits et services optionnels (mensualités supplémentaires avant réduction**)	
• BRED Direct Services	1,40
• Message+ (à partir de) ⁽⁴⁾	2,50
• Protection Revenus (à partir de) ⁽³⁾⁽⁴⁾	2,35
• Protection Bancaire ⁽³⁾	2,20
• Protection Budget (à partir de) ⁽³⁾⁽⁴⁾	7,65
• Protection Juridique ⁽³⁾	4,25
• Service Opposition Sécurisée (SOS) ⁽⁴⁾	1,79
• Carnet de bord patrimonial (à partir de) ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	1,25
• Avantage sur la cotisation de la 2e carte ⁽⁶⁾	-50%

*Sous réserve d'acceptation du dossier par la banque.
**Vous bénéficiez de réductions sur la tarification en fonction du nombre de produits ou services souscrits :
- 1 ou 2 options : - 4 %
- 3 options : - 8 %
- à partir de 4 options : - 12 %

⁽¹⁾Liste de nos écoles partenaires disponible sur notre site BRED Espace Grandes Écoles.
⁽²⁾Si le montant des intérêts débiteurs pour le trimestre est inférieur ou égal à 3 €, vous êtes remboursés du montant de vos intérêts débiteurs.
⁽³⁾Reportez-vous à la page "Nos partenaires" pour connaître l'assureur.
⁽⁴⁾En fonction de l'option choisie.
⁽⁵⁾Service dédié à la clientèle BRED Banque Privée.
⁽⁶⁾Carte de même gamme nouvellement souscrite sur le même compte (hors carte Visa Infinite).

Irrégularités et incidents

Commission d'intervention

- Commission d'intervention :
 - Par opération **8,00**
 - Plafond mensuel **80,00**
- Somme perçue par la banque pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier. Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : com. Intervention.
- En cas de rejet, cette commission est ajoutée au forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, sans que celui-ci n'excède les plafonds de 30 € et 50 €. Le rejet de prélèvement pour défaut de provision ne donne pas lieu à la perception de cette commission.

Opérations particulières

- Frais par saisie administrative à tiers détenteur :
 - Commission proportionnelle (% du montant dû) **10%**
 - Maximum **91,00**
- Frais par saisie-attribution, frais par saisie conservatoire **91,00**
- Frais pour gestion d'un paiement direct d'une pension alimentaire (par trimestre) **28,11**

Incidents de paiement

- Incidents liés aux chèques**
- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision **14,00**
- En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision :
 - Chèque d'un montant inférieur ou égal à 50 € **22,00**
 - Chèque d'un montant supérieur à 50 € **42,00**
- Les forfaits de rejet d'un chèque comprennent la lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour régularisation, la demande de mainlevée d'interdiction bancaire et les frais de représentation.

- Frais d'ouverture de dossier de surveillance suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques **42,51**
- Frais administratifs de mainlevée d'incident sur chèque **Gratuit**
- Frais pour chèque remis à l'encaissement et retourné impayé (sauf motif sans provision) **14,99**

Incidents liés aux prélèvements et virements

- Frais de rejet de virement ou prélèvement pour défaut de provision :
 - Montant de l'opération < 20 € **Montant de l'opération**
 - Montant de l'opération ≥ 20 € **20,00**
- Ces frais comprennent les frais de rejet, la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement et les frais de représentation.

Incidents liés aux découverts

- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé **14,00**
La lettre d'information pour compte débiteur non autorisé est adressée au(x) titulaire(s) d'un compte qui présente une situation débitrice irrégulière pour au moins l'une des raisons suivantes :
 - le client ne dispose d'aucune autorisation de découvert,
 - son autorisation de découvert est utilisée pendant plus de 30 jours consécutifs,
 - le montant du solde débiteur dépasse l'autorisation de découvert accordée.Le constat d'une telle situation déclenche, par titulaire, l'envoi d'un courrier d'information de la situation débitrice irrégulière de son compte lui demandant de la régulariser. Si le compte n'est pas redevenu créditeur, ou si le solde débiteur n'est pas revenu dans la limite autorisée, un second courrier d'information pourra lui être adressé dans un délai minimum d'au moins 10 jours suivant le premier envoi. Il peut y avoir plusieurs situations débitrices irrégulières dans un même mois donnant lieu, pour chacune, à l'envoi de ces courriers.

Incidents liés aux cartes

- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire :
 - Notification d'opposition pour utilisation abusive **12,38**
- Frais d'opposition sur carte pour vol, perte **Gratuit**
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque **Gratuit**

Plafonnement spécifique⁽¹⁾

- Pour les clients identifiés comme fragiles financièrement⁽²⁾:
 - Plafond mensuel **25,00**

⁽¹⁾Ce plafonnement concerne les frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte. Les frais concernés sont : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

⁽²⁾Clients identifiés par la banque et éligibles à l'offre groupée de services OCF au titre des articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du Code monétaire et financier.

Découverts et crédits

Après étude de votre dossier par la BRED Banque Populaire et sous réserve de son acceptation.

Découverts et autorisation de découvert⁽¹⁾

- Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs (par trimestre) **3,00**
Non compris dans le taux annuel effectif global (TAEG⁽²⁾), le minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs correspond au montant minimum de perception des intérêts débiteurs trimestriels dû et s'applique pour tous les découverts (autorisés ou non autorisés).
Ce minimum ne s'applique pas aux clients âgés de moins de 28 ans, titulaires des offres groupées de services "BREDAcces Jeunes" et «Dédié Jeunes 18/27 ans».

- Autorisation de découvert⁽³⁾
 - Champ Libre Accueil :
Autorisation de découvert, renouvelable par tacite reconduction, dont la durée d'utilisation est obligatoirement inférieure à 30 jours.
 - Intérêts débiteurs, au taux de⁽⁴⁾ **19 %/mois**
 - Frais de dossier **Gratuit**

Pour exemple : pour une utilisation du découvert de 500 €, pendant une durée de 28 jours consécutifs, au taux débiteur de 19 %, le TAEG⁽²⁾ ressort à 20,93 %. Le TAEG⁽²⁾ réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

- Champ Libre Contrat :
Autorisation de découvert dont la durée d'utilisation est supérieure à 30 jours.
 - Intérêts débiteurs au taux de⁽⁴⁾ **14,75 %⁽⁵⁾ /période**
 - Frais de dossier **50,00**

Pour exemple : pour une utilisation du découvert de 500 €, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 14,75 %⁽⁵⁾, le TAEG⁽²⁾ ressort à 15,89 %. Le TAEG⁽²⁾ réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

- Découvert non autorisé ou dépassement de découvert⁽²⁾
 - Intérêts débiteurs au taux de⁽⁴⁾ **19,50 %/mois**
- Pour exemple : pour un dépassement d'un montant de 500 €, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 19,50 %, le TAEG⁽²⁾ ressort à 21,45 %. Le TAEG⁽²⁾ réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

⁽¹⁾Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation de la Banque.

⁽²⁾TAEG (taux annuel effectif global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe de l'article R314-3 du code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.

⁽³⁾Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponible en agence. Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs. Le compte doit revenir créditeur entre chaque période.

⁽⁴⁾Dans la limite du taux d'usure.

⁽⁵⁾Taux débiteur annuel révisable TBB + 5 %. Le taux de base BRED : 9,75 % en vigueur au 01/09/2023. Ce taux est soumis aux conditions des marchés financiers et peut être révisé à tout moment.

Crédits à la consommation

■ Frais de dossier d'un prêt consommation :	
• Taux sur capital initial	1,10%
• Minimum	65,00
(hors offres spécifiques et promotionnelles)	
■ Créodis	Nous consulter
Créodis est un crédit renouvelable.	

Prêts réservés aux moins de 28 ans
En fonction de votre école ou de votre université, demandez à votre conseiller l'offre qui vous est réservée.

■ Prêts étudiants, apprentis :	
• Taux	Nous consulter
• Frais de dossier	Gratuit
■ Prêt permis à 1 € :	Nous consulter
• Frais de dossier	Gratuit

Crédits immobiliers

■ Frais de dossier d'un prêt habitat classique et prêt relais :	
• Commission proportionnelle sur capital prêté	1,10%
• Minimum	500,00
■ Frais de dossier d'un prêt épargne logement (CEL, PEL)	Gratuit
■ Tableau d'amortissement	Gratuit
■ Réédition du tableau d'amortissement	41,60
■ Décompte de remboursement anticipé	Gratuit
■ Frais d'information incident de remboursement (FICP)	9,28
■ Information annuelle des cautions (par lettre)	Gratuit
■ Frais d'acte (à partir de)	64,80
■ Mainlevée de garantie	293,36
■ Frais d'avenant :	1,20%
• Minimum	300,00
• En cas de renégociation du taux, minimum	750,00
■ Attestation d'intérêts liés aux prêts	15,00

Garanties possibles en fonction des prêts

■ Garantie de la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions (CEGC)*	Nous consulter
■ Garantie Casden*	Nous consulter
■ Cautions personnelle et solidaire	Nous consulter
■ Frais de gage sur véhicule	75,00
■ Nantissement de produits financiers BRED	Gratuit
■ Nantissement de produits financiers hors BRED	65,00

*Les sociétaires CASDEN bénéficient de conditions spécifiques.

Épargne et placements financiers

Épargne bancaire

Épargne disponible	
■ Compte sur livret (CSL) - Compte épargne logement (CEL) - Livret d'épargne populaire (LEP) - Livret territorial	Nous consulter
■ Livret BAMBINO - Livret Jeune	Nous consulter
■ Livret de développement durable et solidaire (LDDS) - Livret A - Livrets fidélis	Nous consulter

Épargne moyen/long terme	
■ Plan épargne logement (PEL)	Nous consulter
■ CAT, CAT Fidélis	Nous consulter
■ Assurance-vie*	Nous consulter
*Reportez-vous à la page "Nos partenaires" pour connaître l'assureur.	

Gestion automatique	
■ Crescendo (par an - plus commercialisé)	9,14

Frais de transfert de PEL, CEL, PEP Banque	
■ Vers une Banque Populaire	Gratuit
■ Vers un autre établissement	75,00

Placements financiers

Rétrocession	
Lorsque la banque fournit le service de conseil en investissement, celui-ci sera fourni de manière non indépendante, reposera sur une analyse pour garantir le caractère adéquat et approprié des instruments financiers proposés.	
Dans ce cadre, la BRED peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.	
■ Parts sociales BRED : frais de souscription, détention et rachat (quel que soit le support de détention)	Gratuit
■ Ouverture d'un compte-titres ordinaire ou d'un plan épargne en actions (PEA) ou d'un plan épargne en actions dédié aux PME (PEA-PME)	Gratuit

Transactions

En cas d'exécutions fractionnées d'un ordre sur plusieurs séances, les frais sont prélevés sur le montant brut de chaque exécution. Les taxes locales étrangères sont calculées lors de la transmission de l'ordre et à rajouter aux frais de commissions repris ci-dessous.

Coût par ordre (achat ou vente), courtage compris sur le marché domestique (Euronext -Paris, Amsterdam et Bruxelles).

La clientèle des 18-27 ans bénéficie d'une tarification spécifique qui peut être obtenue auprès des conseillers BRED en agence.

■ Ordre de Bourse sur titres cotés sur le marché domestique (Euronext - Paris, Amsterdam et Bruxelles)	
• Ordre exécuté transmis par Internet :	
(BREDConnect - option «La Bourse en ligne»)	
- Commission proportionnelle :	
◇ Ordre jusqu'à 8 000,00 €	0,525%
◇ Ordre de 8 000,01 € et jusqu'à 50 000,00 €	0,432%
◇ Ordre de plus de 50 000,00 €	0,360%
- Minimum de perception :	
◇ Compte-titres ordinaire	6,90
◇ PEA ou PEA-PME	0,00
• Ordre exécuté transmis par téléphone via BRED Direct Bourse :	
- Commission proportionnelle :	
◇ Ordre jusqu'à 8 000,00 €	1,200%
◇ Ordre de 8 000,01 € et jusqu'à 50 000,00 €	0,943%
◇ Ordre de plus de 50 000,00 €	0,655%
- Minimum de perception :	
◇ Compte-titres ordinaire	10,00
◇ PEA ou PEA-PME	0,00
■ Ordre sur le marché obligataire :	
• Ordre exécuté transmis par Internet :	
- Commission proportionnelle (jusqu'à 15 244,90 €)	0,796%
- Commission fixe	7,27
• Ordre exécuté transmis par téléphone via BRED Direct Bourse :	
- Commission proportionnelle (jusqu'à 15 244,90 €)	0,995%
- Commission fixe	9,07
■ Ordre exécuté avec le service de règlement différé (SRD)	0,600%
Ces ordres sont soumis à la perception d'une commission calculée au prorata temporis sur les achats et ventes compensés pour une même valeur (taux mensuel).	
■ Reports (par position prorogée):	
• Commission proportionnelle	1,020%
• Commission fixe	9,07
■ Souscription d'OPC	Gratuit*
(organisme de placement collectif - SICAV, FCP)	
*Hors frais prévus au prospectus de l'OPC.	

■ Ordre de bourse sur titres cotés à l'étranger :	
Les ordres passés par Internet sur le NYSE et le NASDAQ supérieurs à 150 000 € sont filtrés avant mise sur le marché. En dehors des horaires d'ouverture des services parisiens ces ordres ne sont pas routés sur le marché.	
Dans le cadre d'un PEA ou d'un PEA-PME, les plafonds légaux en vigueur au 1 ^{er} juillet 2020 s'appliquent sur les tarifs ci-dessous (Loi PACTE).	
• Ordre exécuté transmis par Internet :	
Pour les transactions en devise, la conversion en euro est automatique	
- Commission proportionnelle	0,60%
- Commission fixe	40,00
- Courtage - en fonction des places	Nous consulter
• Ordre exécuté transmis par téléphone via BRED Direct Bourse :	
Pour les transactions en devise, la conversion en euro est optionnelle	
- Commission proportionnelle	0,84%
- Commission fixe	30,84
- Courtage - en fonction des places	Nous consulter
■ Intervention sur titres non cotés (inscription ou cession de ligne)	
- Commission proportionnelle	1,20%
- Maximum de perception	250,00
Droits de garde*	
*Calculés sur le nombre de lignes détenues ou valorisation au 31 décembre. Prélevés au début de l'année civile qui suit.	
■ Les organismes de placements collectifs (OPC) gérés par Promepar AM	
Gratuit	
■ Les actions, obligations et titres de créance complexes émis par Natixis, les fonds à formule gérés par NIMI (Groupe BPCE)	
Gratuit	
■ Les parts de fonds d'investissement de proximité (FIP), de fonds communs de placements dans l'innovation (FCPI) et de SOFICA distribués par la BRED	
Gratuit	
■ Les autres valeurs émises ou gérées par le Groupe BPCE	
2,50	
■ Les autres valeurs :	
• Commission proportionnelle :	
- Jusqu'à 10 000,00 €	0,400%
- Pour la partie de 10 000,01 € à 50 000 €	0,300%
- Pour la partie de 50 000,01 € à 150 000 €	0,244%
- Pour la partie supérieure à 150 000 €	0,112%
■ Frais fixes par ligne :	
• Titres cotés	5,00
• Titres non cotés	15,00
■ Frais de perception par compte-titres ordinaire :	
• Minimum	34,99
• Maximum	1 542,17
■ Hisséo : alimentation automatique sur compte-titres ordinaire ou PEA ou PEA-PME	
Gratuit	

Frais de transfert

■ Frais de transfert d'un compte-titres ordinaire vers un établissement autre qu'une Banque Populaire en France (par ligne) :	
• Sur titres déposés en Euroclear France	12,86
• Sur titres déposés à l'étranger (frais d'intermédiaire non compris) :	113,40
- Minimum facturé par compte-titres ordinaire	63,51
■ Frais de transfert d'un compte PEA ou PEA-PME :	
• Par ligne de titres cotés	15,00
• Par ligne de titres non cotés	50,00
- Maximum facturé par compte PEA ou PEA-PME	150,00

Frais de réédition d'attestation fiscale

■ Sur titres étrangers détenus à l'étranger (par ligne)	88,20
■ Sur titres étrangers détenus en ESES (par ligne)	189,00
*Euroclear settlement of Euronext securities (Règlement Euroclear des titres d'Euronext)	

Frais de recherche

■ Frais de recherche d'un document supérieur à 13 mois (à l'unité)	24,00
--	-------

Assurances et prévoyance

Protection de votre famille

Assurances personnelles

■ MAV (Multirisque des accidents de la vie) ⁽¹⁾ :	
• Selon formule individuelle ou familiale (par mois, à partir de)	8,25
■ Protection Revenus Décès Accidentel ⁽²⁾⁽³⁾ :	
• Selon l'option retenue (par an, à partir de)	28,20
■ Protection Revenus Décès Toutes Causes ⁽²⁾⁽³⁾	
• Selon l'option retenue (par an, à partir de)	38,08
■ Autonomis ⁽³⁾⁽⁴⁾ (selon l'option retenue, par mois, à partir de)	13,73
■ Assur-BP Horizon ⁽⁵⁾ (par an) :	
• Formule personnelle	28,00
• Formule tous risques (à partir de)	62,00
En fonction de la zone d'habitation, du nombre de colocataires, de la superficie et des capitaux.	
■ Assur-BP Enfant ⁽⁵⁾ (assurance scolaire - par an)	20,00

Assurances liées aux comptes et aux moyens de paiement

■ Protection Épargne ⁽²⁾ (par an) :	
• LDDS, LEP	11,40
• Rytmo	12,00
• Livret A, Compte épargne logement	17,00
• CSL, CSL CASDEN, Dépôt solidarité CASDEN, PEL, PERP, Evoluvie, CAPITO, Livrets fidélis, fidélis Livret A et territorial.	22,70
■ Protection Bancaire ⁽²⁾ (par an)	26,40
■ Cotisation à une offre d'assurance perte / vol des moyens de paiement : Protection Paiement II ⁽²⁾ (par an)	
• Offre «Jeune» : Option 1 ou Protection Paiement Jeunes ⁽²⁾	13,00
• Offre «Adulte» : Option 2 ou Protection Paiement ⁽²⁾	30,60
■ Service Opposition Sécurisée (par an)	21,52
■ Protection Juridique ⁽²⁾ (par mois)	4,25
■ BRED Protection Budget ⁽²⁾ (par mois, à partir de)	7,65
■ BRED Protection Patrimoine ⁽²⁾⁽³⁾	
• Selon l'option retenue (par mois, à partir de)	4,16
■ BRED Protection Capital Obsèques ⁽²⁾⁽³⁾	
• Selon l'option retenue (par mois, à partir de)	2,79

⁽¹⁾Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, prestations d'assistance mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances.

⁽²⁾Reportez-vous à la page "Nos partenaires" pour connaître l'assureur.

⁽³⁾Tarif calculé selon l'âge de l'assuré et/ou le niveau de garantie et/ou de capital choisi.

⁽⁴⁾Contrat assuré par BPCE VIE, prestations d'assistance mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances.

⁽⁵⁾Contrat assuré par BPCE IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

Protection de vos biens

■ Assur-BP Auto ⁽¹⁾	Nous consulter
■ Assur-BP Habitat ⁽¹⁾	Nous consulter

⁽¹⁾Contrat assuré par BPCE IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

Opérations bancaires à l'international

Change

■ Achat ou vente de devises au comptant :	
• Commission de change :	
- Inférieur à 80 000,00 €	0,05%
- Supérieur ou égal à 80 000,00 €	0,025%
♦ Minimum	21,00
■ Achat ou vente de devises* :	
• Frais fixe	5,00
*Avec un montant maximum pour toute transaction de 7 620 €.	

Opération par carte bancaire

Opération en devises* ou en euros impliquant un pays hors zone EEE.	
■ Retrait d'espèces en devises* :	
• Au distributeur automatique de billets (DAB) :	
- Commission fixe	3,10
- + Commission proportionnelle au montant du retrait	2,90%
• Au guichet :	
- Commission fixe	4,60
- + Commission proportionnelle au montant du retrait	2,20%
Pour les retraits en francs CFA et francs CFP, seuls les frais fixes sont appliqués.	
■ Paiement par carte bancaire en devises* ou en euros hors zone EEE :	
• Commission proportionnelle sur le montant de la transaction	2,90%
*L'opération de change est effectuée au cours appliqué par Visa au jour du traitement de l'opération. Hors éventuelles commissions prélevées par la banque correspondante.	

Opération par virement

■ Emission d'un virement non SEPA vers l'étranger-IMPORT :	
• Commission de transfert proportionnelle :	
- Format papier :	0,12%
♦ Minimum	31,80
♦ Maximum	384,00
- Dématérialisé :	0,12%
♦ Minimum	22,08
♦ Maximum	240,00
• Frais de correspondant par transfert hors zone EEE	27,60
(tous les frais sont à la charge du donneur d'ordre)	
• Coordonnées incomplètes ou erronées	22,80
• Commission «devise déplacée»	6,96
(devise différente de celle du pays de destination)	
• Commission de non-qualité des données	12,00
• Confirmation de virement SWIFT	25,80
■ Réception d'un virement non SEPA de l'étranger-EXPORT :	
• Commission de rapatriement	22,80
• Commission de non-qualité des données	12,00

Opération par chèque

■ Paiement par chèque à l'étranger - IMPORT :	
• Commission fixe à l'émission	24,00
• + Commission de transfert format papier	Voir ci-avant
■ Encaissement de chèque de l'étranger - EXPORT :	
• Crédit immédiat (sauf bonne fin) :	
- Commission d'encaissement (sous conditions ⁽¹⁾)	42,00
• Crédit après encaissement :	
- Commission d'encaissement	0,12%
♦ Minimum	42,00
♦ Maximum	240,00
♦ + Frais de port	46,20

Autres frais sur opérations Import et Export

■ Commission d'impayé	66,00
■ Avis de sort	36,00
■ Avis d'opéré	3,00
⁽¹⁾ Opération possible : En EUR avec l'Allemagne, Andorre, la Belgique, l'Espagne, la Grèce, l'Italie, l'Irlande, le Luxembourg, le Portugal, le Royaume-Uni (EUR et GBP) et la Suisse (EUR et CHF) - En USD avec les USA et le Canada - En AUD (dollar australien) avec l'Australie - En CAD (dollar canadien) avec le Canada - En HKD (dollar de Hong-Kong) avec Hong-Kong - En NOK (couronne norvégienne) avec la Norvège.	

BREDPlanet+

Exonération des commissions ⁽¹⁾ BRED sur les opérations en devises (hors euro) de paiement et retrait par carte bancaire et de virement occasionnel non SEPA en devises, émis ou reçus, hors zone euro.		
■ Forfait mensuel		
Offre intégrant les services suivants	18/27 ans	+ de 28 ans
■ Paiements carte bancaire	illimités	illimités
■ Retraits carte bancaire	gratuits jusqu'à 400 €*	gratuits jusqu'à 800 €*
■ 1 virement ou 1 rapatriement	gratuit**	gratuit**
Cotisation à l'offre	5,00	8,00
⁽¹⁾ Hors commission de change dans le cas d'une conversion en devises et éventuelles commissions prélevées par la banque correspondante.		
*Au-delà du seuil indiqué, l'opération est soumise à la tarification standard en vigueur.		
**Sous réserve que l'opération soit réalisée en frais partagés (SHA).		

BRED Planet

Cette offre n'est plus commercialisée.

Exonération des commissions⁽¹⁾ BRED sur les opérations de paiement et retrait par carte bancaire et de virement occasionnel non SEPA, émis ou reçus, hors zone euro.

Vous choisissez 1 ou 2 options, selon vos besoins et la durée de votre séjour.

Forfaits réservés aux étudiants		Forfaits mensuels	
Opérations carte bancaire		Option 1	Option 2
■ 5 retraits + 15 paiements par an		1,50	-
■ Retraits et paiements illimités		-	5,00
Virements occasionnels non SEPA		Option 3	Option 4
■ 6 virements internationaux par an		3,50	-
■ 12 virements internationaux par an		-	7,00

Forfaits réservés aux expatriés		Forfaits mensuels	
■ 5 retraits + 15 paiements par an		3,00	
■ Retraits et paiements illimités			10,00
■ 6 virements internationaux par an		7,00	
■ 12 virements internationaux par an			14,00

⁽¹⁾Hors commission de change dans le cas d'une conversion en devises et éventuelles commissions prélevées par la banque correspondante.

Gestion de compte multidevises

■ Forfait mensuel	20,00
-------------------	-------

Bon à savoir

Zone EURO

Zone constituée de : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

Zone UE

L'Union européenne est composée des pays de la zone euro + Bulgarie, Danemark, Hongrie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Suède.

Zone EEE

L'Espace économique européen est composé des pays de la zone UE + Islande, Liechtenstein, Norvège.

Zone SEPA (Single Euro Payments Area)

L'espace unique de paiement en euros est composé des pays de la zone EEE + l'Etat de la Cité du Vatican, Gibraltar, Guernesey, Ile de Man, Jersey, principauté de Monaco, principauté d'Andorre, République de Saint-Marin, Royaume-Uni et Suisse.

Exprimer une réclamation

Malgré notre vigilance, des insatisfactions ou des difficultés peuvent toutefois survenir.

Dans ce cas, vous pouvez exprimer votre réclamation comme suit :

- Tout d'abord, auprès de votre conseiller qui reste votre interlocuteur privilégié.

- Vous pouvez ensuite contacter notre Service Relations Clientèle :

- **Par Internet :** <https://www.bred.fr>

*En remplissant un formulaire disponible dans la rubrique :
«Plainte / Réclamation» en bas de notre page d'accueil.*

- **Par courrier :**

*BRED Banque Populaire
Service Relations Clientèle
18 quai de la Rapée
75012 Paris*

- **Nos engagements :**

- Le Service Relations Clientèle de la BRED Banque Populaire s'engage à répondre dans un délai de 15 jours ouvrables, à compter de l'envoi de la réclamation.
- En application des dispositions de l'article L 133-45 du Code monétaire et financier, dans des situations exceptionnelles, si une réponse ne peut être donnée dans le délai ci-dessus mentionné pour des raisons échappant au contrôle de la Banque, le Service Relations Clientèle adressera au Client une lettre d'attente l'informant d'un délai supplémentaire nécessaire pour lui répondre, délai n'excédant pas 2 mois suivant l'envoi de la réclamation (délai maximal ramené à 35 jours ouvrables pour les réclamations relatives aux moyens de paiement, tels que prévus par la directive sur les moyens de paiement 2).

- Si le différend persiste, votre recours à la médiation :

Si la réponse n'est pas satisfaisante ou si vous n'avez pas obtenu de réponse de la banque dans un délai de 60 jours à compter de l'envoi de votre première réclamation écrite, vous pouvez saisir gratuitement un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la charte de médiation disponible sur le site Internet de chacun des médiateurs concernés.

- **Auprès du Médiateur de la consommation auprès de la BRED.**

Pour les litiges relatifs aux services fournis et aux contrats conclus en matière d'opérations de banque, hors placements financiers et hors litiges sur contrat d'assurance relevant d'un autre domaine que celui de leur commercialisation.

- Par Internet : <https://www.mediateur-fnbp.fr>
- Par courrier :

*Médiateur de la consommation auprès de la FNB
(Fédération nationale des Banques Populaires)
20 - 22 rue Rubens
75013 Paris*

- **Auprès du Médiateur de l'Autorité des marchés financiers.**

Pour les litiges sur les services et placements financiers (ordre de bourse, FOREX, épargne salariale, commercialisation, comptes-titres ou PEA, gestion de portefeuille, l'instruction sur OPC, l'information des investisseurs, l'exécution des ordres -délais, contenu-, etc.).

- Par Internet : <https://www.amf-france.org/fr>
- Par courrier :

*Le Médiateur de l'AMF
Autorité des marchés financiers
17 place de la Bourse
75082 Paris Cedex 02*

- **Auprès du Médiateur de l'assurance.**

Pour les litiges sur contrat d'assurance relevant d'un autre domaine que celui de leur commercialisation.

- Par Internet : <https://www.mediation-assurance.org>
- Par courrier :

*La Médiation de l'Assurance
TSA 501 10
75441 Paris Cedex 09*

- En cas de souscription par Internet.

Vous pouvez également déposer votre réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voie extra-judiciaire des litiges en ligne qui orientera votre demande : <https://ec.europa.eu/consumers/odr/>

Les modalités de traitement des réclamations, les coordonnées du Service Relations Clientèle, ainsi que celles des Médiateurs compétents en cas de litige persistant, sont disponibles dans nos agences et sur notre site Internet, rubrique Plainte et réclamation, accessible en bas de la page d'accueil du site <https://www.bred.fr/plainte-et-reclamation> (coûts de connexion au site Internet www.bred.fr fixés par votre opérateur).

Nos partenaires

- **Les crédits renouvelables** sont des produits de BPCE Financement, qui en fixe les conditions tarifaires disponibles auprès du Service Consommateurs de cette dernière.
BPCE Financement au capital de 73 801 950 €.
Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13.
439 869 587 RCS Paris.
Adresse : Panhard et Levassor, 75634 Paris cedex 13.
- **La location avec option d'achat** est un produit de : Capitole Finance-Tofinso, intermédiaire de crédit du bailleur BPCE Lease.
BPCE Lease société anonyme au capital de 354 096 074 €.
379 155 369 RCS de Paris.
- **Assurance et prévoyance**
MGEN, Mutuelle générale de l'Éducation nationale, immatriculée sous le n° SIREN 775 685 399, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité. Siège social : 3, square Max Hymans - 75748 Paris Cedex 15.
BPCE IARD, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 50 000 000 € entièrement versé. Entreprise régie par le code des assurances - 401 380 472 RCS Niort. Siège social : Chaban 79180 Chauray - Adresse : Chauray - BP 8410 - 79024 Niort Cedex 9.
BPCE VIE, société anonyme au capital social de 161 469 776 €, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 349 004 341. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.
BPCE Assurances IARD, société anonyme au capital social de 61 996 212 €, immatriculée au RCS de Paris sous le n° B350 663 860. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.
Les prestations d'assistance du **contrat Multirisques des Accidents de la Vie** sont mises en oeuvre par **IMA Assurances**, société anonyme au capital entièrement libéré de 7 000 000 € - 481 511 632 RCS Niort - Entreprise régie par le Code des assurances - 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9.
PREPAR-VIE, filiale de la BRED Banque Populaire, entreprise régie par le Code des assurances, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 182 183 792 €. Siège social : Immeuble Le Village 1 – Quartier Valmy - 33 place Ronde - CS 90241 - 92981 Paris-La Défense Cedex.
PREPAR-IARD, filiale de la BRED Banque Populaire, entreprise régie par le Code des assurances, société anonyme au capital de 800 000 €. Siège social : Immeuble Le Village 1 – Quartier Valmy - 33 place Ronde - CS 20243 - 92981 Paris-La Défense Cedex.
JURIDICA, filiale spécialisée en assurance de protection juridique d'AXA France, entreprise régie par le Code des assurances, société anonyme au capital de 14 627 854,68 €, immatriculée au RCS de Versailles sous le n° 572 079 150. TVA intracommunautaire : FR 69 572 079 150 - Opérations d'assurance exonérées de TVA - Art. 26-C CGI. Siège social : 1 place Victorien Sardou, 78160 Marly-le-Roi.
FRAGONARD ASSURANCES, SA au capital de 37 207 660 € - 479 065 351 RCS Paris. Siège social : 2 rue Fragonard - 75017 Paris - Entreprise régie par le Code des assurances.

Protection Bancaire	PREPAR VIE
Protection Payement II	PREPAR IARD et JURIDICA
Protection Juridique	JURIDICA
Protection Épargne	PREPAR IARD
Protection Revenus Décès Accidentel	
Protection Revenus Décès Toutes Causes	PREPAR VIE
BRED Protection Budget	PREPAR IARD et FRAGONARD ASSURANCES
BRED Protection Patrimoine couverture personnelle	PREPAR VIE
BRED Protection Capital Obsèques	
MAV (Multirisque des Accidents de la Vie)	BPCE Assurances IARD
Autonomis	BPCE VIE
Assur-BP Auto des particuliers, moto- cyclo, camping car, véhicules divers, caravane	BPCE IARD
Assur-BP Habitat, Immeuble-Multirisque Vie Privée, Multirisque Vie Privée Résidence, Mutirisque Vie Privée RésidenceMobile	
Assur-BP Horizon	
Assur-BP Enfant	MGEN
Efficience Santé	
Assurance-vie et contrat de capitalisation	PREPAR VIE

BRED Banque Populaire - Société anonyme coopérative de banque populaire régie par les articles L 512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux banques populaires et aux établissements de crédit, au capital de 1893 934 238,40 euros. Siège social : 18, quai de la Rapée 75604 PARIS Cedex 12. 552091795 RCS Paris. Ident. TVA FR 09 552 091 795. Intermédiaire en assurances immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 003 608. Identifiant unique REP Emballages ménagers et papiers n°FR232581_01QHNQ (BPCE-SIRET 493455042).

